

LITS HALTE SONS SANTE MOBILES Gap

Dispositif mobile s'inscrivant dans les stratégies nationales transversales de lutte contre la pauvreté, la précarité et les inégalités sociales de santé, mettant en œuvre un accès aux soins via l'aller-vers

<u>Porteur de l'action</u>	<u>Intervenants</u>
<p>Fondation Edith Seltzer 118 route de Grenoble 05100 Briançon</p> <p>Bureaux LHSS Mobiles 6 rue capitaine de Bresson 05000 GAP</p>	<p><u>Responsable de filière</u> : Clément Aine 07 85 65 49 22</p> <p><u>Secrétaire</u> : Magali Ozanne 06 79 74 24 17</p> <p><u>Infirmières</u> : Virginie Georges / Noémie Céard 06 79 75 90 67</p> <p><u>Travailleur social</u> : Vincent Ruiz 06 79 75 98 22</p> <p><u>Médecin</u> : Lisa Bézard 06 08 51 84 98</p> <p>lhss.mobile@fondationseltzer.fr</p>

PUBLIC CONCERNE

Les LHSS Mobiles vont à la rencontre des personnes majeures sans domicile vivant à Gap et aux abords (petite couronne), qui présentent des problèmes de santé aigus et pour lesquelles leurs conditions d'hébergement ou leur vie à la rue peut générer, soit une rupture dans la continuité des soins, soit une aggravation de leur état de santé.(en squat, chez des tiers, à l'hôtel, en logement insalubre, en structure d'hébergement d'urgence, personnes accueillies et accompagnées par le secteur de l'Accompagnement de l'Hébergement et de l'Insertion ou relevant du droit d'asile)

Les personnes sont accompagnées quelle que soit leur situation administrative et lorsque leur état de santé ne relève pas d'une hospitalisation.

MISSION

Les LHSSM sont un dispositif médico-social qui permet la mise en œuvre d'un suivi thérapeutique en première intention et selon les besoins d'un accompagnement social, pour des personnes en situation de grande exclusion. L'équipe intervient sur demande et peut également s'auto-saisir.

OBJECTIFS

- Evaluer les besoins en santé de personnes en situation de précarité
- Orienter et accompagner de façon individualisée des personnes en situation de grande précarité en favorisant la continuité des parcours de soins
- Procurer des soins spécifiques, prescrits
- Apporter une réponse globale et inclusive et subsidiaire en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire et un réseau de partenaires
- Mettre en œuvre une éducation thérapeutique, en s'appuyant sur le projet individualisé de Sortie
- Mettre en œuvre des actions collectives de prévention et de promotion de la santé

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Évaluer avec la personne ses besoins liés à la santé, aux soins et en termes d'accompagnement social
- S'inscrire en permanence dans une démarche d'aller-vers, c'est-à-dire penser la dimension relationnelle de l'accompagnement, travailler sur les causes du non-recours aux droits et aux soins, s'engager et être proactif.
- Faciliter la construction d'un projet individualisé de sortie (réglementaire) avec la personne accompagnée, qui soit adapté à ses attentes, ses capacités et la temporalité de l'accompagnement
- Aider les personnes à s'inscrire ou se réinscrire dans un parcours (permettre un accès aux droits, à la prévention, aux soins, assurer une éducation thérapeutique...)
- Rechercher systématiquement le consentement éclairé de chaque personne
- S'appuyer sur ses compétences, ses capacités et ses savoirs pour favoriser son autonomie, son autodétermination et développer son pouvoir d'agir
- Animer et nourrir une dimension collective dans l'accompagnement (animations communes, groupes d'éducation thérapeutique, groupes d'expression)
- Favoriser la coordination pluri-professionnelle au sein de la structure et avec les partenaires

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

En interne : Equipe LHSS Mobiles, ACT, LHSS avec hébergement, ACT.

Conventionnellement : , PASS, EMPP, CAARUD, Croix Rouge , saint jean de malte+ COALIA+ dispositifs asile+.

En externe : l'ensemble des partenaires médicaux-sociaux, associatifs, des secteurs publics et privés

DUREE DE L'ACTION

L'accompagnement est prévu pour une durée initiale de deux mois. Il peut être renouvelé, sans durée réglementaire, selon l'évolution de l'état de santé de la personne accompagnée.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Les demandes complètes (dossiers médical et social disponibles sur le site de la Fondation Edith Seltzer) sont adressées directement au service par le SIAO, les professionnels de la santé du droit commun, les établissements mentionnés précédemment hébergeant ou accompagnant des personnes en situation de précarité, l'ARS. Le dossier médical doit être dans la mesure du possible, complété par un médecin ou un professionnel de la santé et du soin afin de faciliter l'admission. Il ne s'agit pas d'une obligation.

Le dossier est ainsi étudié par une commission d'admission hebdomadaire, en équipe.

Dès lors que le dossier est validé par la commission, une rencontre est proposée au demandeur. La décision d'admission ou de non-admission, lui sera notifiée dans les meilleurs délais de même qu'au partenaire orienteur.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

Gap et petite couronne (jusqu'à 15 kilomètres aux alentours)

ASPECT FINANCIER

Pas de participation financière demandée.